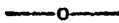


n'y a pas de cloche pour sonner l'Angelus. (Pie VI, 18 mars 1781).

30 Ceux qui sont raisonnablement empêchés de se mettre à genoux ou d'avoir connaissance du son de la cloche, pourvu qu'ils le récitent dévotement vers le temps ordinaire. Il est bon de se rappeler que ceux qui récitent l'Angelus sont obligés d'ajouter le verset " Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix " etc., et l'oraison : " Gratiam tuam quæsumus ", etc., pour gagner les indulgences. Ce dernier point qui n'était pas essentiel autrefois, l'est devenu par un décret de la S. C. I. du 3 avril 1884. Il en est de même pour le " Regina Cœli ", comme nous l'avons déjà dit.

40 Par ceux qui ne sachant pas les prières prescrites et ne pouvant lire, récitent cinq Je vous salue Marie.—(*American eccl. Review.*)



La Congrégation Canadienne de Muskegon

La fondation de la petite ville de Muskegon remonte à 1812. En 1849, la division eût lieu; en 1861, elle prenait rang parmi les villages; en 1870, elle obtenait la charte qui l'érigéait en ville, et aujourd'hui, elle compte une population de 25,000 âmes.

Jusqu'en 1883, les catholiques de Muskegon n'eurent qu'une seule église et qu'un seul prêtre pour les desservir. Or, ces catholiques de diverses nationalités formant une paroisse de plus de 700 familles, il n'est pas étonnant que pendant ce laps de temps, les intérêts religieux de quelques-uns de ces groupes n'aient pas été suffisamment sauvegardés. Les Canadiens en particulier, qui formaient alors la majorité de cette population, ne faisaient même plus leurs pâques, à peu d'exceptions près.

Après l'érection du diocèse de Grand Rapid, en 1883, le nouveau titulaire Mgr Ritcher, eut la bonne idée d'envoyer un prêtre canadien à Muskegon, le R. P. Letellier. Ce vaillant missionnaire, arrivé

sur le champ de son apostolat, se fit comprendre à ses compatriotes, et après avoir écarté toutes les difficultés locales, parvint avec leur concours à ériger une église, aujourd'hui l'une des plus belles du diocèse. Pendant les onze mois qu'il séjourna dans cette mission, il vit s'élever l'église qu'il pourvut de tous les ornements nécessaires au culte; il acheta et meubla une maison destinée à servir de presbytère, et réussit à payer environ \$13,000 sur les dettes contractées.

Convaincu que les Canadiens de Bluffton étaient assez nombreux et assez fortunés pour former une autre congrégation, il leur bâtit aussi une église. Le R. P. Letellier sut accomplir, en quelques mois, cette tâche véritablement herculéenne.

Il fut remplacé, à la fin de septembre 1884, par le R. P. J. R. Magnan, un des prêtres les plus distingués, dit-on, du collège de l'Assomption.

Le nouveau missionnaire termina heureusement la tâche commencée par son prédécesseur. Aujourd'hui l'actif de la Congrégation est estimé à \$25,000, et la dette passive sera éteinte dans quelques mois.

Grâce au concours du surintendant des écoles et de quelques autres notables, le R. P. Magnan est parvenu à décider le conseil de ville à acheter un terrain valant environ \$6,000. Maintenant les Dames Ursulines de la maison de Chatham, Ont., vont construire sur ce lot, avec leurs propres capitaux, une académie qui coûtera environ \$25,000.

Une nationalité n'a rien à craindre de l'antipathie de ceux qui l'ontourent, quand elle a de tels chefs.

—o—
Mannel du jeune Médecin Catholique

—
LE JEÛNE ET L'ABSTINENCE.

30. Quand une personne consulte un médecin pour savoir si elle peut sans altérer notablement sa santé observer l'abstinence ou le jeûne, le devoir grave du médecin est d'examiner avec soin jusqu'à quel point